

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



**CIRCULAIRE 114-24**

**Le 4 octobre, 2024**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ  
SilverCrest Metals Inc. (SIL)  
Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Coeur Mining, Inc. (« Coeur ») (NYSE : CDE) et SilverCrest Metals Inc. (« SilverCrest ») (TSX : SIL; NYSE American : SILV) ont annoncé qu'elles avaient conclu une convention d'arrangement définitive (la « convention ») en vertu de laquelle une filiale en propriété exclusive de Coeur fera l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de SilverCrest, conformément à un plan d'arrangement approuvé par le tribunal (la « transaction »).

Selon les modalités de la transaction, les actionnaires de SilverCrest recevront 1,6022 action ordinaire de Coeur pour chaque action ordinaire de SilverCrest (le « ratio d'échange »).

La transaction prendra effet dans le cadre d'un plan d'arrangement établi sous le régime de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique). Cette transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, notamment l'approbation réglementaire, l'approbation du tribunal et l'approbation des actionnaires de SilverCrest.

De plus amples renseignements figureront dans une circulaire d'information de la direction qui sera déposée auprès des autorités de réglementation compétentes et postée aux actionnaires de SilverCrest dans le cadre de la convocation d'une assemblée extraordinaire des actionnaires afin d'approuver la transaction (l'« assemblée extraordinaire »).

Sous réserve du respect des conditions de clôture, il est prévu que la transaction soit réalisée vers la fin du premier trimestre de 2025.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Patrick Desjardins  
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés